

Le coût de la formation

1. GENERALITES

L'IFSI MGEN de La Verrière est un établissement privé à but non lucratif subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France. A ce titre,

« La Région Île-de-France **participe aux frais de scolarité** des formations sanitaires et sociales en versant **une subvention aux établissements**. ». Cette participation, qui dépend du statut et du parcours scolaire et/ou professionnel des étudiants, permet de réduire le coût d'une formation. Le statut de l'étudiant est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation ».

2. ETUDIANTS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous :

- Jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)
- Jeune de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation,
- Jeune dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- A partir du 1^{er} janvier 2024, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi
- Bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus
- Les apprenants relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) c'est-à-dire sans diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ambulancier.

Les frais annuels de formation à prévoir se composent :

De la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) gérée par le CROUS	105 €.
Des droits d'inscription universitaire fixés par arrêté	178 €.
Des frais de scolarité à l'IFSI	650 €.

3. ETUDIANTS NON ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous :

- Agent public (y compris en disponibilité),
- Salarié du secteur privé,
- Bénéficiaire d'une prise en charge partielle par Transitions Pro,
- En situation d'abandon de formation intervenu dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Apprenti,
- En validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Médecin ou sage-femme diplômé à l'étranger.

« En cas de non-éligibilité à la prise en charge des coûts de formation par la Région, le futur étudiant ou élève doit trouver les modalités de financement de son parcours de formation avant de démarrer celui-ci (financement employeur, Pôle emploi, Transitions pro ou autres). »

Les frais annuels de formation à prévoir se composent :

Des droits d'inscription universitaire fixés par arrêté	178 €.
Des frais de scolarité à l'IFSI	650 €.

Le coût annuel supplémentaire de formation à prévoir est :

Pour les étudiants en autofinancement	9 838 €
Pour les étudiants en promotion professionnelle dont le coût de formation est pris en charge (totalement ou partiellement) par son employeur et/ou un organisme financeur (CIF, FONGECIF, ANFH, TRANSITIONPRO, etc...)	10 355 €

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de l'IFSI pour établir les modalités de prise en charge de la formation (devis, contrat ou convention de formation).

4. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- Si vous êtes boursier, la CVEC et les frais universitaires vous seront remboursés.
- La formation est accessible par la voie de l'apprentissage :
 - ✓ à partir de la 1^{ère} année pour les étudiants de moins de 30 ans titulaires d'un diplôme d'Aide-Soignant,
 - ✓ à partir de la 2^{ème} année pour tous les étudiants de moins de 30 ans.

Dans ce cas, l'intégralité du coût de la formation est prise en charge par l'établissement de soins avec lequel vous avez signé votre contrat d'apprentissage.

- Pour chaque stage, des indemnités vous seront versées et vos frais de transport seront remboursés conformément aux textes en vigueur.

NOUS CONTACTER



IFSI MGEN
13 Avenue de Montfort
CS 70444 - La Verrière 78320 Le Mesnil St Denis
01 39 38 79 64 - ifsi@mgen.fr
<https://proximite.mgen.fr/224-ifs-de-la-verriere>